Contribution de l'UICN France
à la conférence environnementale
14-15 septembre 2012

Présentation de la conférence

Lors du Conseil des ministres du 18/07/12, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a présenté la méthode retenue pour la préparation de la conférence environnementale.

Le Président de la République a annoncé sa volonté d'ouvrir un dialogue environnemental de même qualité que le dialogue social. Ce dialogue doit permettre à la France d'engager sa mutation vers un nouveau modèle de développement durable. Dans cet esprit, une conférence environnementale sera réunie les 14 et 15 septembre 2012. Elle se saisira de deux grandes priorités - la transition énergétique et la préservation de la biodiversité - et ouvrira une concertation sur plusieurs chantiers, notamment sur la fiscalité écologique, le lien entre la santé et l'environnement et la nouvelle gouvernance écologique. 5 tables-rondes auront donc lieu en parallèle sur ces 5 thèmes avec une restitution en séance plénière.

La conférence environnementale se tiendra chaque année et associera à la réflexion et aux décisions, aux côtés de l'Etat et dans le respect de leur indépendance, les organisations non gouvernementales, les syndicats de salariés, les syndicats d'employeurs et les représentants des élus locaux. Des parlementaires y participeront également.

Le 14 septembre, le Président de la République ouvrira la conférence environnementale. Elle permettra de fixer les objectifs dans chacun des domaines abordés, l'agenda et les moyens pour les atteindre. Seront également définis les indicateurs permettant d'évaluer les progrès réalisés et les modalités d'un dialogue décentralisé. La conférence arrêtera aussi la méthode du grand débat national sur la transition énergétique, qui contribuera à l'élaboration en 2013 d'un projet de loi de programmation. De même, elle cadrera la méthode et les objectifs des débats sur la biodiversité qui pourraient déboucher sur une loi-cadre en 2013. La clôture de la conférence sera assurée par le Premier Ministre le 15 septembre.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie rendra compte de l'avancée des travaux de la conférence en conseil des ministres. Le Premier ministre a par ailleurs indiqué qu'il adressera à l'ensemble des ministres une lettre de cadrage sur les priorités en matière de développement durable.

Propositions de l'UICN France

En introduction, le Comité français de l'UICN souhaite rappeler :

- la responsabilité majeure de la France compte tenu de la biodiversité d'importance mondiale présente sur son territoire terrestre et marin, métropolitain et ultra-marin
- que la crise de disparition de la biodiversité est un phénomène planétaire qui doit faire à la fois l'objet d'une mobilisation accrue des pays aux niveaux national et international et d'une mobilisation plus forte à l'échelle des territoires
- la nécessité de capitaliser sur les efforts déjà réalisés et de respecter les engagements déjà pris à travers le Grenelle de l'Environnement, le Grenelle de la Mer, les stratégies nationale et européenne pour la biodiversité, les directives européennes et les conventions internationales, et en particulier le plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique
- les liens indispensables à établir entre les enjeux liés à l'énergie (renouvelable et non renouvelable) et ceux liés à la biodiversité, en raison de leurs liens (impacts des projets, dépendance vis-à-vis des milieux naturels pour l'approvisionnement en énergie comme la biomasse…), du rôle des écosystèmes dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, et de la cohérence à avoir entre ces deux politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement

Grâce à la représentativité de son réseau d'organismes et d'experts et son appartenance à la plus grande organisation mondiale de conservation de la nature, le Comité français de l'UICN est, depuis sa création, force de propositions sur les politiques de la biodiversité notamment par les nombreuses études réalisées et les recommandations adoptées lors de ses congrès français de la nature. Sur cette base, **le Comité français de l'UICN définit pour la conférence environnementale les <u>principales priorités suivantes</u> :**

<u>Mobilisation politique et sociétale</u>

- Renforcer la mise en œuvre de la **Stratégie nationale pour la biodiversité** en définissant des **objectifs** précis et chiffrés à atteindre d'ici 5 ans et les évaluer régulièrement, en poursuivant la mobilisation de tous les acteurs à travers la promotion du **processus d'engagement**, en lançant régulièrement des **appels à projets** dotés des moyens nécessaires pour soutenir les actions, et en renforçant les **engagements de l'Etat** sur les différentes politiques sectorielles

- Soutenir l'élaboration de **stratégies régionales de la biodiversité** dans toutes les régions métropolitaines et ultramarines, selon les recommandations de l'UICN France

- Soutenir la mise en œuvre de la **stratégie nationale pour la mer et les océans** et la **promotion de l'importance de la mer au sein de la société française** (« Blue Society ») en organisant une conférence de suivi, d'évaluation et de prospective sous la coordination du Conseil national de la mer et des littoraux et du Conseil Interministériel de la Mer

- Engager une **grande campagne nationale de sensibilisation des citoyens** aux enjeux de la biodiversité et soutenir les actions de sensibilisation et d'éducation sur la nature

- Inciter **le secteur privé** à intégrer les enjeux de biodiversité dans les stratégies d'entreprises, à engager des actions, et à se doter des outils et des moyens d'évaluation et de reporting de leurs actions

Financement de la biodiversité

- Mettre en place une **nouvelle fiscalité écologique** promouvant l'économie verte et la création d'emploi liée à la biodiversité, et plus largement à la protection de l'environnement

- Favoriser un **redéploiement budgétaire** dans **la loi de finances 2013** en faveur de la biodiversité, ainsi que les moyens humains et techniques qui sont y alloués dans le cadre de la politique de redéploiement des services de l'Etat

Réduction des pressions

- Réduire la **fragmentation et l'artificialisation du territoire** en poursuivant la mise en œuvre de la **trame verte et bleue** y compris en outre-mer (DOM et COM), en renforçant la **lutte contre l'étalement urbain**, en définissant et appliquant une politique de **compensation écologique** avec un objectif de non perte nette de biodiversité, et en poursuivant **l'acquisition foncière** des milieux remarquables notamment celle des 20 000 hectares de zones humides menacées prévue par le Grenelle de l'Environnement

- Réformer les **aides publiques dommageables à la biodiversité**, notamment sur l'artificialisation des sols

- Renforcer l'intégration de la biodiversité dans les réformes engagées sur la **Politique Agricole Commune** et la **Politique Commune des Pêches**

Gouvernance

- Accompagner l'action des **collectivités locales** sur la biodiversité, notamment des Régions dans leurs compétences actuelles ou élargies, ainsi que l'action et la coordination des **établissements publics** intervenant dans la protection et la gestion de la nature par la création d'une **Agence nationale de la biodiversité** dont la mission sera de garantir la cohérence et l'efficacité du réseau écologique national

- Regrouper les différentes instances au sein d'un **Comité national de la biodiversité** travaillant étroitement **avec des Comités régionaux**

- Renforcer la **gouvernance de la mer** avec l'adoption d'une feuille de route des engagements du gouvernement pour la protection des océans en Conseil des ministres, un fonctionnement optimal des nouvelles instances nationales (CIMER, CNML) et régionales (Conseils maritimes en métropole et outre-mer), la mise en place de conseils scientifiques et la création d'une commission permanente parlementaire sur la mer

Aires protégées, espèces et écosystèmes

- Renforcer la mise en œuvre de la **Stratégie de Création des Aires Protégées** répondant à l'objectif de 2% du territoire sous protection forte en améliorant la représentativité régionale des propositions actuelles et les moyens de gestion, en intégrant les outils de **maîtrise foncière** dans la stratégie, et poursuivant la création de **parcs nationaux** (projet de parc national de forêt de plaine à concrétiser, projet

de parc national de zones humides à lancer, et autres projets comme celui de la forêt de Fontainebleau à étudier)

- Poursuivre la stratégie de **création d'aires marines protégées** pour atteindre l'objectif des 20% du domaine maritime français protégé d'ici 2020, dont la moitié en réserves halieutiques, notamment à travers la mise en place de 10 parcs naturels marins dotés des moyens de gestion nécessaires et de réserves naturelles marines

- Lancer l'élaboration d'une **stratégie pour les aires protégées dans les collectivités d'outre-mer** (DOM et COM)

- Renforcer les projets et plans d'action nationaux pour les **espèces menacées** de la Liste rouge française, et les actions de lutte contre les **espèces exotiques envahissantes**, en particulier dans les collectivités d'outre-mer

- Lancer l'élaboration d'une **Liste rouge des écosystèmes menacés** et **l'évaluation nationale de l'état des écosystèmes et des services écologiques** pour lancer des opérations de protection et de restauration des milieux naturels menacés ou dégradés

Energie

- Réformer le **code minier** pour renforcer les exigences de l'évaluation environnementale des projets, de réduction et maîtrise des risques, et de la participation du public, en particulier pour les forages pétroliers offshore ou les exploitations minières en mer

- Adopter un moratoire sur l'extraction des **hydrocarbures non conventionnels**

- Accompagner et encadrer le développement des **énergies renouvelables** pour promouvoir à la fois la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, avec des projets ne concourant pas l'artificialisation du territoire ou à la dégradation des milieux naturels

Engagements européens et internationaux

- Améliorer l'état de conservation des espèces et habitats du réseau **Natura 2000** en France et l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau conformément à la **directive-cadre sur l'eau**, et poursuivre la mise en œuvre de la **directive cadre stratégie pour le milieu marin**

- Soutenir la mise en place d'une nouvelle politique européenne pour la biodiversité et les services écologiques de **l'outre-mer européen**, suivant les recommandations de la conférence de la Réunion de 2008

- Soutenir la mise en place d'un régime juridique de la **protection de la haute-mer** et promouvoir la **création d'aires marines protégées en haute mer**

- Continuer à soutenir la mise en place d'une **Organisation Mondiale de l'Environnement** et les travaux de **l'IPBES** en mobilisant l'expertise française

- Augmenter la part des fonds de **l'aide publique au développement** consacrée à la conservation de la biodiversité en les portant à 500 millions d'euros par an, notamment pour le soutien aux projets de la **société civile dans les pays du Sud**

- Renforcer la **responsabilité et la performance environnementales** des projets de développement financés par l'aide publique française